

comme le lecteur le voit, va avoir de quoi s'amuser à faire un plan pour *pourvoir au soin des âmes*. Quant aux autorités sur lesquelles je m'appuie en établissant tout ceci, je les tire d'un livre imprimé par Rivington, parvis de Saint-Paul, intitulé : *Le Guide ecclésiastique*, publié en 1829, dernière édition ; et il est bien connu que M. Rivington sont les *libraires de l'Église établie*, et qu'ils l'ont été depuis cinquante ans.

Maintenant, quelqu'un osera-t-il dire que cet établissement *doit exister tel qu'il est*, et qu'il soit possible de le réformer par les misérables expédients dont on parle ? Pourquoi insinuer qu'on a le désir de *découvrir les moyens de pourvoir au soin des âmes*, et le simple fait que le roi a nommé une commission d'évêques et autres pour découvrir ces moyens ? Quand nous voyons 1,496 paroisses dans les mains de 332 hommes, et les titulaires par cela même dans l'impossibilité de jeter un coup-d'œil sur leurs paroisses ; quand nous voyons l'évêque de Londres, qui est un des commissaires pour découvrir ces moyens ayant un parent nommé par lui-même à une prébende de Chester et recteur en même temps de deux grandes paroisses ; quand nous voyons l'archevêque d'York, qui est lui-même un autre des commissaires, qui a un parent chancelier de l'église d'York, archidiacre de Cleveland, recteur de Corby, curé du Stainton, Saint-Winifred et recteur de Stokesley ; quand nous sommes témoins de toutes ces choses, que pouvons-nous penser des intentions *réelles* et de la commission ?

Mais il y a une autre branche de ce sujet, les *petits bénéfices*, qui, si notre indignation était endormie, la réveillerait et la porterait au plus haut degré. Il est à peine croyable, et pourtant c'est un fait authentique, qu'en Angleterre et dans la principauté de Galles, il y a 16,000 et quelques paroisses, chacune ayant son église (là où on ne l'a pas toutefois laissée s'écrouler,) chacune ayant ses marguilliers et inspecteurs, et chacune devant avoir un ministre résident ; mais quand l'aristocratie s'est emparée des possessions de l'Église et des pauvres, comme nous l'avons vu sous Henri VIII, on passa un acte pour la réunion des paroisses, de sorte que deux paroisses n'en firent plus qu'une quant à la propriété des dîmes et offrandes. Cet acte fut le trente-septième de Henri VIII, chapitre Ier. Par un autre acte passé sous Charles II (17e., chapitre III) le pouvoir de réunir les paroisses fut encore plus étendu que dans le précédent : ainsi réunies, elles devinrent un seul bénéfice, mais retinrent par la loi leur capacité séparée quant au gouvernement civil de la paroisse. Ainsi ces 16,000 paroisses et townships composèrent 10,421 bénéfices, et nous venons de voir comment ils ont été enlacés dans les mains de l'aristocratie de ses parents et clients. Le but de ces réunions était d'amasser de plus gros revenus pour servir les desseins de l'aristocratie qui a maintenant l'impudence de prétendre que le pays est plus peuplé qu'il ne l'était autrefois, tandis qu'on a réuni les paroisses sous le prétexte qu'il l'était moins.

Venons aux faits qui concernent les petits bénéfices. Les paroisses furent réunies pour que toutes fussent suffisamment étendues. Cependant, quand le dernier compte fut rendu par les évêques au roi en son conseil, et présentée à la chambre des communes, ce qui fut en 1818, il se trouvait 10,421 bénéfices ; de ceux-ci, 4,361 étaient appelés *petits bénéfices*. Le revenu de chaque étant au dessous de 150 livres sterling (3,600 fr.), quelques-uns étaient au-dessous de 10 livres, et ainsi de suite jusqu'à 150. Bref, il y avait 4261 bénéfices tellement minimes que, terme moyen, les revenus étaient de 1920 fr. (84 livres sterling !) fait monstrueux ! tandis qu'un évêque recevoit de 20 à 40,000 livres sterling (970,000 fr.) par an ; tandis qu'il y a des doyens, des chanoines, des archidiacres, des recteurs, curés, agrégés des collèges, avec mille livres sterling, chacun 25,000 fr. ! Observez que ces petits bénéfices sont exempts des impôts territoriaux à cause de leur exiguité. Comment donc (et ceci est la grande question à laquelle sir Robert Peel doit répondre devant un parlement sensé et énergique,) comment ces choses en sont-elles venues à ce qu'il se trouve de ces petits bénéfices, quand tout a été réglé à l'époque de la réforme, et que la loi que j'ai déjà citée insiste impérieusement sur la résidence, la *réidence constante* de tout titulaire dans le lieu d'où il tire son revenu ? La loi pouvait-elle avoir en vue la résidence d'un homme et l'accomplissement de ses devoirs ecclésiastiques dans un lieu qui donnait pour revenu moins de 10 livres de notre monnaie ? Cela est impossible. Les bénéfices étaient tous suffisamment considérables dans ce sens là ; voyons donc comment ils le sont devenus trop peu. Chaque bénéfice fournit maintenant ce qui est nécessaire et même plus ; le peuple paie de quoi procurer le nécessaire ; qui donc en prive le recteur, le curé et le vicaire perpétuel ?

Sans doute l'aristocratie avait enlevé une grande portion des biens de l'Église et des pauvres, les terres des abbayes et une partie considérable des grandes dîmes : mais la loi avait pris soin d'en laisser assez pour le soutien du titulaire. Les ministres crient hautement maintenant contre les laïques, qui possèdent les biens de l'Église ; mais si le peuple criait aussi contre eux, ce ne serait que juste. Il faut que nous examinions maintenant la conduite du clergé, et en quoi il a contribué à la réduction des bénéfices.

Au temps de la réforme, quand le parlement fit ce qu'il voulut des biens de l'Église, il s'en para bassement des revenus d'innombrables paroisses ; les donna quelquefois à des laïques, quelquefois aux dignitaires d'autres églises, quelquefois aux doyens et chapitres : mais dans tous ces cas, la loi obligeait ceux auxquels les revenus étaient ainsi donnés, à fournir pour toujours une certaine somme annuelle au curé de la paroisse : cela s'appela une *dotation*. Maintenant faites attention à ce que je vais vous dire. Dans ce sens-là l'argent avait à peu près vingt fois moins de valeur qu'il n'en a aujourd'hui. La

dotation était d'une certaine somme fixe ; et observez maintenant l'indignité de cette aristocratie et de cette partie aristocratique du clergé ! Les revenus sont à peu près vingt fois ce qu'ils étaient alors que la dotation fut déterminée. Les ministres ont reçu les revenus avec toute leur *augmentation*, et ont payé aux ministres dans les différentes paroisses la seule somme primitivement fixée pour la dotation, c'est-à-dire la *vingtième partie* de ce qu'ils auraient dû payer, et la pauvreté du plus grand nombre de ces 4321 petits bénéfices vient de cette cause. Deux ou trois exemples vaudront mieux qu'un long discours, et infiniment mieux qu'aucune déclaration sur ce sujet. La paroisse d'Alderthor, dans le Hampshire, fut donnée au maître de l'hôpital de Sainte-Croix, de Winchester, sous la réserve d'une somme de 15 livres sterling pour le ministre de la paroisse. Les dîmes montaient probablement à près de 30 livres par an de cette monnaie. Elles montent maintenant à plus de 700 livres sterling par an. Le maître de l'hôpital Sainte-Croix reçoit les 700 livres par an et donne bravement au ministre de la paroisse les 15 livres par an. Et qui est maître de l'Hôpital Sainte-Croix ? c'est le comte de Guilford ! Il ne faut pas nous étonner de voir tant prendre l'alarme quand on veut toucher aux biens de l'Église : mais peut-on dire que les habitants d'Alderthor soient bien irrités, quand il n'y a pas même, au mépris de la loi un presbytère dans la paroisse ? et comment y en aurait-il, quand lord Guilford ne laisse que 15 livres par an pour la paroisse ? Elle contient 494 habitants : elle est productive et propre à l'agriculture. Voici un autre exemple dans le nord du Hampshire. Sturston Priors, réuni à la paroisse de Saint-Mary-Bourne, contient probablement quatre ou cinq mille acres de terre. Les dîmes de toute espèce ne peuvent pas valoir moins de 6 à 700 livres sterling par an. La belle habitation et le parc de Portsmouth sont dans une de ces paroisses : il y a deux églises et 1205 habitants, tous cultivateurs ; quelques unes des plus belles prairies du royaume, des bois superbes, des fermes à pacage couvrent ce riche territoire. Or, ces deux paroisses réunies donnent au titulaire 130 livres sterling (3250 fr.) y compris ce qu'on y ajoute de la gratification accordée par la reine Anne, c'est-à-dire d'un des impôts (dont je parlerai tout à l'heure.) L'évêque de Winchester en est le patron ; je ne sais pas précisément qui en percevoit les revenus : mais je sais que le presbytère est dans une situation humide et malsaine, dit l'évêque, et que le ministre n'y réside pas : de sorte que voilà deux paroisses de 4 ou 5000 acres de bonne terres, avec 1,206 habitants, payant peut-être mille livres sterling par an (25,000 fr.) de dîmes, ayant deux églises, avec un ministre non résident payé en partie sur les taxes, tandis que les revenus des paroisses sont entre les mains, soit de l'évêque de Winchester, soit d'un autre qui paie de misérables appointemens au ministre. Encore un exemple. La paroisse de Botley, dans l'est du Hampshire, a peu de milles de Farnham en Surrey, a une population de 400 âmes. Une partie considérable de la paroisse est en jardins plantés de houblon. Les dîmes montent de 800 à 1000 livres sterling (20 à 25,000 francs,) et le ministre reçoit 38 livres sterling (950 fr.) par an. Il en recevrait 560 (11,500 fr.) s'il était payé suivant l'esprit et l'intention de la *dotation originnaire*, qui aurait dû suivre la progression des dîmes. Au mépris de la loi, il n'y a point de presbytère dans la paroisse. En voici donc encore une productive et populeuse, laissée sans presbytère et sans ministre résident, tandis que l'archidiacre de Surrey emporte les 800 ou 1000 livres sterling par an que fournissent les dîmes. Et qui est l'archidiacre de Surrey ? c'est lord Walsingham ! porté sur la liste des pensions ; qui reçoit même les dîmes de plusieurs autres paroisses ; qui est prébendé de Winchester, et, comme nous l'avons déjà vu, chapelain du roi, recteur de Calbourne, recteur de Fracoley, vicaire perpétuel d'Exburg, et recteur de Merton, ou au moins qui était tout cela en 1829, les autorités sur lesquelles je m'appuie s'arrêtant à cette époque.

(A continuer.)

ALLOCUTION DE N. S. P. LE PAPE PIE IX,

PRONONCÉE DANS LE CONSISTOIRE SECRET DU 11 JUIN 1847.

(Tiré de l'*Ami de la Religion*.)

En publiant les premiers cette allocution du souverain Pontife, nous éprouvons un sentiment de joie qu'il nous est impossible de ne pas exprimer tout d'abord. Quel catholique ne serait pas heureux et fier de ce langage si plein de noblesse et de grandeur ? Ce n'est pas seulement ce témoignage éclatant de haute estime et d'affection particulière donné à l'Église de France dans la personne de deux de ses Pontifes, qui nous réjouit et nous touche. Ce qui nous paraît par-dessus tout admirable et consolant, ce sont ces grands conseils de *prudence* et de *patience* en même temps que de *constance* et de *force* donnés en si peu de paroles, avec une simplicité profonde, pour la défense de l'Église, de sa doctrine, de ses droits et de sa liberté. Nous sera-t-il permis de voir dans ces graves leçons d'une autorité si haute, et pour tous si vénérable, dans ces enseignements descendus de la chaire apostolique, la confirmation solennelle de la conduite si sage et si ferme de l'évêque français ? Nous ne doutons pas que la lecture de cette magnifique allocution de Pie IX ne laisse les mêmes impressions dans le cœur de tous les bons catholiques. Pour nous, nous avons cru respirer dans ces augustes et saintes paroles tout ce qu'il y eut jamais de plus noble et de plus suave dans l'âme des plus grands Pontifes.